



Union
syndicale
Solidaires

Communiqué de presse

Paris, le 14 juin 2023

AESH & AED : face aux attaques, nous n'aurons que ce que nous prendrons !

Après s'être largement mobilisé·es aux côtés des autres travailleurs et travailleuses cette année contre la réforme des retraites et pour une augmentation générale des salaires, les personnels AESH et AED sont déterminé·es à se battre pour gagner un vrai statut de la Fonction publique. Ce mardi 13 juin, les AESH se sont à nouveau mobilisé·es à l'appel de l'Intersyndicale pour défendre leurs droits.

Le ministère de l'Éducation nationale a multiplié les annonces salariales sans réussir pour autant à les mettre en œuvre : l'augmentation de 10% des salaires des AESH pour la rentrée 2023 n'a pas abouti. Le ministère a présenté aux organisations syndicales une grille salariale que SUD éducation qualifie de lamentable puisqu'en fusionnant les 3 premiers échelons, elle ne permet aucune revalorisation salariale en dehors de l'augmentation du SMIC pendant les 9 premières années de service. De même, l'annonce d'une indemnité pour les AESH n'a pas été suivie d'effet.

Les annonces du Ministre de la Fonction publique d'augmentation de 1 à 9 points des indices de rémunération des personnels aux plus bas salaires bouscule le travail engagé dans l'Éducation nationale sans induire de véritables augmentations substantielles pour les personnels AESH qui gagnent en moyenne 850 euros par mois. Il est inacceptable de conduire une année de concertation pour finalement aboutir à une augmentation de 1 à 9 points d'indice, c'est-à-dire à 20 à 30 euros en moyenne pour les personnels AESH.

Entre septembre 2021 et 2023, l'indice plancher de la grille salariale AESH a gagné 26 points en raison de l'indexation du SMIC, le ministre de la Fonction publique n'annonce donc rien de plus que l'existant, c'est-à-dire l'évolution des pieds de grille afin de ne pas rémunérer les personnels à un indice inférieur à celui du SMIC. On ne peut pas parler ici de revalorisation.

Fédération SUD Éducation

31 rue de la Grange aux Belles,
75010 Paris

01 58 39 30 12

fede@sudeducation.org

www.sudeducation.org



Quant aux AED, aucune grille salariale, ni aucune augmentation n'est à l'ordre du jour. La CDIisation, acquise à la rentrée 2022 est entravée par les décisions arbitraires des chef-fes d'établissements qui refusent d'appliquer les textes réglementaires.

Pour les AESH les textes réglementaires pour la mise en œuvre de la CDIisation à partir de trois ans d'ancienneté au 1er septembre 2023 ne sont toujours pas publiés et les DSDEN risquent de prendre un retard important dans les départements.

Enfin, le ministère a annoncé aux organisations syndicales l'ouverture de concertation suite à l'annonce lors de la Conférence nationale du handicap d'une fusion des missions des AED et des AESH. Cette annonce est scandaleuse, elle met au jour le mépris du ministère pour les personnels AESH et pour les personnels AED : il s'agit de deux métiers différents qui doivent être reconnus pour leurs compétences spécifiques. Le ministère va, à nouveau, à l'encontre des aspirations des personnels et à l'encontre de l'école inclusive. Cette fusion des missions intervient bien pour rejeter en bloc les revendications spécifiques des personnels exerçant ces deux métiers.

SUD éducation mettra toutes ses forces dans la bataille contre la fusion des missions AED et AESH et pour gagner un vrai statut de la Fonction publique et des augmentations de salaire pour tou·tes !